

En grève et dans l'action le 17 juin

Les négociations sur la nouvelle classification des emplois à Pôle-Emploi devraient se terminer le 24 juin. Cette classification concerne tous les emplois. Les interventions de la Direction Générale expriment clairement sa volonté de casse des métiers : le placement, l'indemnisation, l'orientation et la psychologie du travail, l'appui administratif et technique, l'informatique.... Le référentiel des emplois restreint le nombre de filières, limitant ainsi la prise en compte de la spécificité propre à chaque métier ou profession, de leur niveau de qualification (faisant par la même l'aveu de cette non-reconnaissance).

Notre situation - en tant que psychologues du travail - est à ce titre assez explicite dans la façon dont la Direction Générale considère notre profession, et de façon générale les autres métiers d'expertise.

Au quotidien les directions nous empêchent d'exercer notre métier en collaboration avec les conseillers au service des demandeurs d'emploi. Dans de nombreux EOS les collègues ont à faire face à un management basé uniquement sur le comptage des prestations, sans respect des conditions de travail et d'exercice. Ainsi de nombreux conflits ont émaillé ces 4 dernières années : ici pour obtenir des portes aux bureaux, là la confidentialité des dossiers, et un peu partout pour résister à un dénigrement malveillant (cf. les réponses aux demandes d'explication sur les refus de promotion après + de 3 ans !)

Dans la négociation en cours, la Direction Générale remet en cause notre statut cadre, notamment pour les nouveaux embauchés. Or la gestion responsable de nos planning, l'autonomie dans nos prises de décision, le choix des outils et méthodes utilisés, la prise en compte de la dimension psychique du sujet et la possibilité de respecter et de faire respecter une déontologie professionnelle toutes ces conditions ont partie liées avec ce statut cadre.

Au risque d'un conflit de valeurs, ces règles de métier sont incontournables afin « d'obtenir un consentement libre et éclairé » des demandeurs d'emploi « basé sur le respect des droits fondamentaux des personnes de leur dignité, de leur liberté et de leur protection » (code de déontologie des psychologues intégré dans la CCN).

Ces négociations soulèvent aussi des questions sur la formation des psychologues du travail de PE. L'inexistence d'une réelle formation de prise de fonction pour les nouveaux embauchés, les refus répétés de DIF pour des formations en psychologie (!), les disparités régionales en termes de veille professionnelle et l'absence de plan de formation continue depuis 4 ans, sont préjudiciables au maintien et au développement de notre professionnalisme et menace à terme l'exercice du métier de psychologue à Pôle Emploi.

A côté de modalités de recrutement disparates, de règles de mobilité sans visibilité, de conditions de cotisations à régime de retraite complémentaire différentes et d'indices d'embauche variables, il existe aussi un véritable manque de visibilité sur les missions que PE confie à ses équipes EOS. C'est pourquoi,

Réuni-e-s en Rencontres Nationales, les psychologues et ATO des EOS, nous exigeons :

- Le **respect de la Convention Collective Nationale** et donc
 - la **confidentialité des entretiens et des dossiers**. Nous demandons des bureaux dédiés et insonorisés pour les psychologues et tous les professionnels dont l'entretien est le cœur de métier. Il faut donc revoir complètement le référentiel immobilier REPERE pour les A2S !
 - L'accès des demandeurs d'emploi aux psychologues sur la base du **volontariat** (invités et non convoqués)...
 - Le droit au maintien et au **développement des connaissances** en orientation et psychologie générale. Un plan de formation spécifique à nos métiers et l'accès au DIF pour les formations sur les différents domaines de la psychologie.
 - Une **instrumentation professionnelle validée scientifiquement** (tests, épreuves de connaissances...). Seules 2 ou 3 régions s'en sont dotées (Champagne-Ardenne, IDF...).
 - Une **identification sans ambiguïté de nos services** aux DE dans le système informatique (fonction, lieu d'exercice, numéro Adeli)
- Le rattrapage de **l'effectif des équipes EOS** au moment du transfert (avril 2010) : nous étions 604 psychologues et nous sommes aujourd'hui autour de 480. De même, les ATO qui ont choisi d'autres fonctions ne sont pas remplacés ou le sont parfois par des conseillers en transit.
- Le **maintien du statut cadre** pour les futurs psychologues du travail,
- Le maintien des **EOS au sein des A2S** et l'arrêt de la dispersion engagée dans certaines régions
- Une véritable **animation technique** dans toutes les régions
- La **priorité des recrutements** de psychologues aux agents de PE, publics ou privés, titulaires d'un titre en psychologie.
- Des **règles de mobilité nationales**, avec des critères objectifs : ancienneté, rapprochement conjoint muté...
- Arrêt des **discriminations sur les promotions**. Ce n'est qu'en 2014 que sont tombées les premières promotions au compte-goutte pour les psychologues !
- **L'arrêt de l'évaluation quantitative** de l'activité sans préoccupation de la qualité du service rendu aux demandeurs d'emploi...

Pour cela, nous avons décidé de nous mettre en grève le 17 juin, avec montée du plus grand nombre au Siège de Pôle Emploi

Notre appel est aussi un appel à la défense de TOUS les métiers dans ce qu'ils ont de spécifiques et pour une reconnaissance par la DG de ces expertises et de leurs conditions d'exercice.

Un préavis sera déposé par les syndicats qui soutiennent notre action.